

**Informations sur l'examen professionnel pour
spécialiste de l'accompagnement de personnes
en situation de handicap**

- 1. Dates**
8 et 9 octobre 2019
 - Lieu**
Organisation der Arbeitswelt Soziales (Oda S)
Förrlibuckstrasse 60, 8005 Zürich
 - 2. Conditions d'admission**
Selon chiffre 3.3 du règlement d'examen pour l'examen professionnel pour spécialiste de l'accompagnement de personnes en situation de handicap.
 - 3. Documents d'inscription**
Les documents d'inscription et les informations, la documentation relative au processus et d'autres renseignements peuvent être obtenus à l'adresse www.berufspruefung-beeintraechtigung.ch ou auprès du secrétariat de l'examen.
 - 4. Annexes à l'inscription** (*seulement de copies les certificats/attestations*)
 - Copies des attestations et des certificats de travail ainsi que des confirmations requises pour l'accès à la formation
 - Attestations de compétence uniquement s'il n'existe pas de certificat fédéral de capacité comme assistante socio-éducative/assistant socio-éducatif
 - Copie de la carte d'identité avec photo (ou passeport)
 - Copie d'un certificat valable d'un cours de premiers secours (max. de 6 ans)
 - Copie de l'extrait du casier judiciaire (max. de trois mois)
 - 5. Délai d'inscription**
Le formulaire d'inscription et tous les documents sont à envoyer **par courriel** à info@berufspruefung-beeintraechtigung.ch **ou par courrier recommandé** jusqu'au **8 juin 2019** au plus tard au « Secrétariat d'examen BP Begleitungsspezialist/-in, c/o bfb Büro für Bildungsfragen AG, Bahnhofstrasse 20, 8800 Thalwil ». En s'inscrivant, les candidates et candidats acceptent les conditions de ce document.
 - 6. Échéance pour la documentation relative au processus**
La documentation relative au processus est à soumettre jusqu'au **27 août 2019** auprès du secrétariat d'examen par courriel (PDF et document Word).
 - 7. Taxes**
Examen complet CHF 2'950.00

La facture sera envoyée mi-juillet 2019 avec la confirmation d'admission. Elle doit être payée dans les 30 jours. L'admission ne sera pas définitive tant que les taxes d'examen n'auront pas été payées à temps et que la documentation relative au processus n'aura pas été soumise dans les délais.
Une fois l'examen réussi, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI prélève une taxe de CHF 50.00 pour la remise du brevet fédéral et son inscription au registre fédéral.
 - 8. Retrait d'inscription**
Les annulations justifiées sont à adresser par écrit jusqu'au 8 septembre 2019 au secrétariat d'examen. Passé ce délai, l'annulation n'est possible que s'il existe un motif excusable (voir le règlement de l'examen 4.22 / 3.42).
- Adresse du secrétariat :** Secrétariat de l'examen BP Begleitungsspezialist/-in
c/o bfb Büro für Bildungsfragen, Bahnhofstrasse 20, 8800 Thalwil
Tél : 043 3883 400 | Mail : info@berufspruefung-beeintraechtigung.ch